Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Comité syndical

Nans-les-Pins

24 juin 2026

Ordre du jour

1. Approbation du PV du Comité syndical du 27 mai 2026
2. Projet de délibération : Approbation du compte financier unique 2025
3. Projet de délibération: Report de résultat de 2025
4. Projet de délibération: Délégations de pouvoir consenties au Président
5. Projet de délibération: Fixation de indemnités de fonction du Président et de Vice-Présidents
6. Projet de délibération: Actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
7. Projet de délibération: Election des membres de la Commission d'Appel d'offre
8. Projet de délibération: Désignation des représentants du Parc de différentes structures : Fédération des Parcs naturels régionaux, AUDAT, CAUE, Forêt modèle de Provence, Forêt méditerranéenne, Réseau des Parcs naturels régionaux de PACA, SCIC PERL

Ordre du jour

9. Projet de délibération: Désignation des nouveaux membres du Comité de programmation LEADER en Provence Verte Sainte-Baume
10. Projet de délibération: Nomination des Présidents/Présidentes des commissions thématiques du Parc
11. Projet de délibération: Signature de la convention de partenariat avec la commune associée de Roquefort-la-Bédoule
12. Projet de délibération: Signature de la convention de mise à disposition des pièges photos
13. Projet de délibération: Signature d'un avenant à la convention cadre de partenariat avec le CAUE du Var pour l'organisation d'un stage pierre sèche
14. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
15. Décision du Président n°2026-001 : Election de la vice-Présidence du parc
16. Présentation du rapport d'activité
17. Information sur l'Agora
18. Point divers

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Présentation du rapport d'activités 2025

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Information sur l'Agora

1. PV Comité syndical du 27 mai 2026

2. Projet de délibération : Approbation du compte financier unique 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires (hors report)	1 008 000,00 €	2 509 537,71 €	3 517 537,71 €
	Recettes réalisées	329 780,20 €	2 553 800,93 €	2 883 581,13 €
	Restes à réaliser	588 584,47 €	0,00 €	588 584,47 €
Dépenses	Autorisations budgétaires totales (hors report)	905 604,47 €	2 640 000,00 €	3 545 604,47 €
	Dépenses réalisées	496 071,48 €	1 984 532,69 €	2 480 604,17 €
	Restes à réaliser	102 178,63 €	0,00 €	102 187,63 €

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Différences entre titres et mandats	Solde de l'exercice	- 166 291,28 €	569 268,24 €	402 976,96 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	- 102 395,53 €	130 462,29 €	28 066,76 €
Solde ou résultat de clôture	Excédent/déficit	**- 268 686,81 €**	**699 730,53 €**	431 043,72 €
Différence entre les RAR	Reste à Réaliser	486 405,84 €	0,00 €	486 405,84 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	217 719,03 €	699 730,53 €	917 449,56 €

3. Projet de délibération : Report des résultats de 2025

Report des résultats de 2025

REPORT DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026	
A) EXCEDENT de fonctionnement : 699 730,53 €	
Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	0,00 €
Sur-affectation complémentaire volontaire (C.023)	0,00 €
Solde disponible :	699 730,53 €
Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recette de fonctionnement)	699 730,53 €
B) BESOIN DE FINANCEMENT d'investissement : 268 686,81 €	
Besoin de financement reporté (C.001 Dépense d'investissement)	268 686,81 €

4. Projet de délibération : Délégations de pouvoir consenties au Président

Délégations de pouvoir consenties au Président

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

- Prendre toute **convention avec un partenaire**, définissant les modalités techniques et financières de cette coopération, dans le but d'atteindre un objectif commun en lien avec les missions du Parc et dans la limite de 20 000 € TTC de dépenses à la charge du Parc ;

- Décider de la conclusion et de la révision du **louage** de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les **contrats d'assurance** (y compris leurs avenants) et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Créer, modifier ou supprimer les **régies comptables** nécessaires au fonctionnement du Syndicat ;

- Accepter les **dons et legs** qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

Délégations de pouvoir consenties au Président

- Décider **l'aliénation** de gré à gré **de biens mobiliers** jusqu'à 4 600 € TTC ;
- D'exercer, au nom du Parc, les **droits de préemption** définis par la réglementation ;
- Emettre les **avis**, au nom du Syndicat, lorsque ce dernier est officiellement sollicité dans le cadre de la règlementation en vigueur ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et **honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** ;
- Intenter au nom du Syndicat, toute **action en justice** ;
- Déposer **plainte** au nom du Syndicat ;
- Régler les **conséquences dommageables des accidents** dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite de 15 000 € TTC par sinistre ;

Délégations de pouvoir consenties au Président

- Réaliser les **lignes de trésorerie** sur la base d'un montant maximum de 20% de la section de fonctionnement du BP de l'année n ;

- D'autoriser, au nom du Syndicat, le **renouvellement de l'adhésion aux associations** dont elle est membre sous réserve que le montant annuel de l'adhésion ne dépasse pas 2000 € TTC ;

- D'admettre en **non-valeur les titres de recettes**, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à 200€ ;

- Demander à tout organisme financeur **l'attribution de subventions** de fonctionnement ou d'investissement pour contribuer au financement des projets portés par le Syndicat.

5.Projet de délibération : Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Fonction	Taux maximal	Taux proposés par le Président
Président	29 %	27,9%
1er Vice-Président	13%	7,8%
2ème Vice-Président		
3ème Vice-Président		
4ème Vice-Président		
5ème Vice-Président		
6ème Vice-Président		

6. Projet de délibération : Actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Actualisation du DUERP

Priorité	Moyens de prévention à prévoir	N°
1	EPI : Doter d'équipement de travail les agents de terrain spécifiques à leurs activités en extérieur,	1
	Formation : Gestion du temps de travail et communication non violente à envisager	2
	Formation : Stage de manipulation des extincteurs pour l'ensemble du personnel	3
	Organisation : Etudier la possibilité de mise en place de dispositif type PTI (Protection Travailleur Isolé)	4
2	Document : Mettre en place le registre de danger grave et imminent	5
	Document : Mettre en place le registre de santé sécurité au travail	6
	Document : Mettre en place un règlement intérieur santé au travail	7
	Formation : Premiers Secours en Santé Mentale	8
	Organisation : Ajouter le plan d'évacuation au pôle administratif	9
	Organisation : Déplacement en binôme si possible avec un Ecogarde disponible si travail sur terrain évalué comme à risque ou avec charge de matériels	10
	Travaux : Envisager à terme la mise en place de variateur sur les interrupteurs des différents bureaux pour ajuster l'éclairage aux besoins des agents	11

Actualisation du DUERP

Priorité	Moyens de prévention à prévoir	N°
3	Document : Procédure en cas de déclenchement du niveau 3 ou 4 du plan canicule (Faire une note de service CODIR)	12
	Formation : Stage "Gestion des usagers difficiles"	13
	Formation : Statut de la FPT pour les nouveaux arrivants	14
	Organisation : Clarifier la procédure incendie par la mise en place de serre-file et d'un point de rassemblement matérialisé	15
	Organisation : Exercices d'évacuation et essais périodiques du matériel incendie	16
	Organisation : Informer les agents de l'existence des registres santé sécurité	17
	Organisation : Informer sur le droit de retrait et le registre de danger grave et imminent	18
4	Vérification : Dossier Technique Amiante (DTA) à réaliser sur les bâtiments, puis encaspulage, retrait ou contrôle triennal de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante	19
Annuel	Document : Mettre à jour annuellement le DU	20
	Formation : Recyclage annuel des formations d'assistants de prévention	21
	Formation : Recyclage périodique des formations de secourisme	22
	Formation : Sensibilisation à l'ergonomie lors du travail sur écran à renouveler si nécessaire	23
	Formation : Sensibilisation sur les addictions	24
	Vérification : Outil de suivi des révisions et contrôles techniques des véhicules (tableau avec alertes ou rappel systématique du garage/centre de CT)	25
	Vérification : Poursuivre le contrôle annuel des VMC	26
	Vérification : Poursuivre le contrôle annuel réglementaire des installations électriques par un organisme spécialisé puis levée des non-conformités le cas échéant	27
	Vérification : Poursuivre le contrôle annuel réglementaire du matériel incendie	28

7. Projet de délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'offre

Membres de la Commission d'Appel d'offre

- Président de la CAO -> Autorité territoriale habilitée à signer les marchés publics
- 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élue en son sein au **scrutin de liste** à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Président de la CAO : Ollivier ARTUPHEL			
Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	

8. Projet de délibération : Désignation des représentants du Parc au sein de différentes structures

Désignation des représentants

Nom de la structure	Objectif de la structure	Personnes habilitées à représenter le Parc
Fédération des PNR	Assurer l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international	**2 délégués du Bureau à nommer + le Directeur**
AUDAT	Participer à la définition et à la cohérence des actions publiques sur le territoire en tant qu'acteur de l'aménagement et du développement durable (au travers de contributions aux documents d'urbanisme, à la planification et aux projets territoriaux)	**2 délégués à nommer (un titulaire et un suppléant)**
CAUE 13	Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.	**1 délégué à nommer**

Désignation des représentants

Nom de la structure	Objectif de la structure	Personnes habilitées à représenter le Parc
Forêt modèle de Provence	Mobiliser, innover, communiquer pour une forêt provençale durable sur les massifs de l'Étoile, du Garlaban, de la Sainte-Baume et des Maures.	**1 délégué à nommer**
Forêt méditerran-éenne	Favoriser la diffusion des connaissances et les échanges d'information sur les espaces naturels et forestiers méditerranéens afin de faire reconnaitre les spécificités des forêts méditerranéennes.	**1 délégué à nommer**
Réseau des PNR de PACA	Développer, valoriser et mieux faire connaitre l'action des parcs naturels régionaux de la Région SUD-PACA et porter des projets communs en Interparc.	**3 délégués à nommer**
SCIC PERLS	Produire localement des énergies renouvelables par et pour les habitants du territoire, dans une logique de transition écologique responsable et solidaire.	**1 délégué à nommer**

9. Présentation de l'équipe LEADER et de la programmation 2023-2027 et Projet de délibération: Désignation des nouveaux membres du Comité de programmation LEADER en Provence Verte Sainte-Baume

LEADER

EN PROVENCE VERTE VERDON
SAINTE-BAUME

Syndicat Mixte Provence Verte Verdon







Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Provence Verte Verdon
Syndicat Mixte

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

LE PROGRAMME LEADER

Liaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**É**conomie **R**urale

Lancé en 1991 par la Commission européenne, LEADER vise à **répondre aux enjeux des territoires ruraux** en leur apportant un **soutien financier et technique** pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de développement concertée.

Volet territorial du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural), le programme permet de soutenir des **projets innovants portés par des acteurs locaux**, en faveur du **développement rural.**







Les 7 principes de LEADER :

- **Mise en réseau** des différents acteurs
- **Approche intégrée et multisectorielle**
- Soutien à l'**innovation**
- **Coopération** avec d'autres territoires ruraux
- **Partenariat local public-privé** de décision
- **Démarche ascendante et participative**
- **Stratégie locale de développement**

Retour sur LEADER en Provence Verte Sainte-Baume 2014/2022

- 12 appels à projet
- 93 projets financés
- 45 000 € de coût moyen
- 87 % de taux moyen de financement
- Mixité de projets privés (64%) & publics (36%)
- Enveloppe projets programmée à 98% et payée à 100%







STRUCTURES PORTEUSES ET TERRITOIRE LEADER

La programmation 2023/2027 est la **2ème programmation LEADER sur le territoire.**

Le programme est co-porté par le **Syndicat Mixte Provence Verte Verdon** & le **Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume**
(57 communes pour environ 157 000 habitants)

Le projet est **éligible lorsqu'il est réalisé sur le territoire du Groupe d'Action Locale** (GAL) Provence Verte Verdon Sainte-Baume.



Les règles financières

Un budget d'environ **1,5 million €** de FEADER pour notre GAL
(complété par des contreparties nationales)

Un coût total éligible de **10 000** à **125 000 €** par projet

Des **avances** possibles à hauteur de **50%** de la subvention

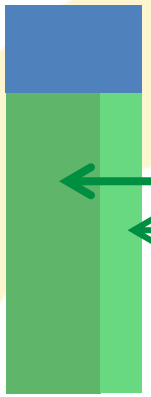

Autofinancement : taux variable (**20% minimum**)

Aides publiques : taux variable (**80% maximum**)

- **FEADER** : **80%** des aides publiques
- **Cofinancement** (Région, Département, Communauté de communes, Commune, etc.) : **20%** des aides publiques

+ possibilité de « Bonus plan climat »

Le budget LEADER 2023/2027

Un budget « projets » initial de **1 109 874 € de FEADER** pour notre territoire,

dont 54% (soit 607 656 €) ont été alloués aux 23 premiers projets soutenus.

Le **budget « projets » restant à ce jour** est de **502 217 € de FEADER.**

Le **prochain appel à projets (n°3)** devrait être **lancé en septembre prochain**.

Le parcours d'un projet

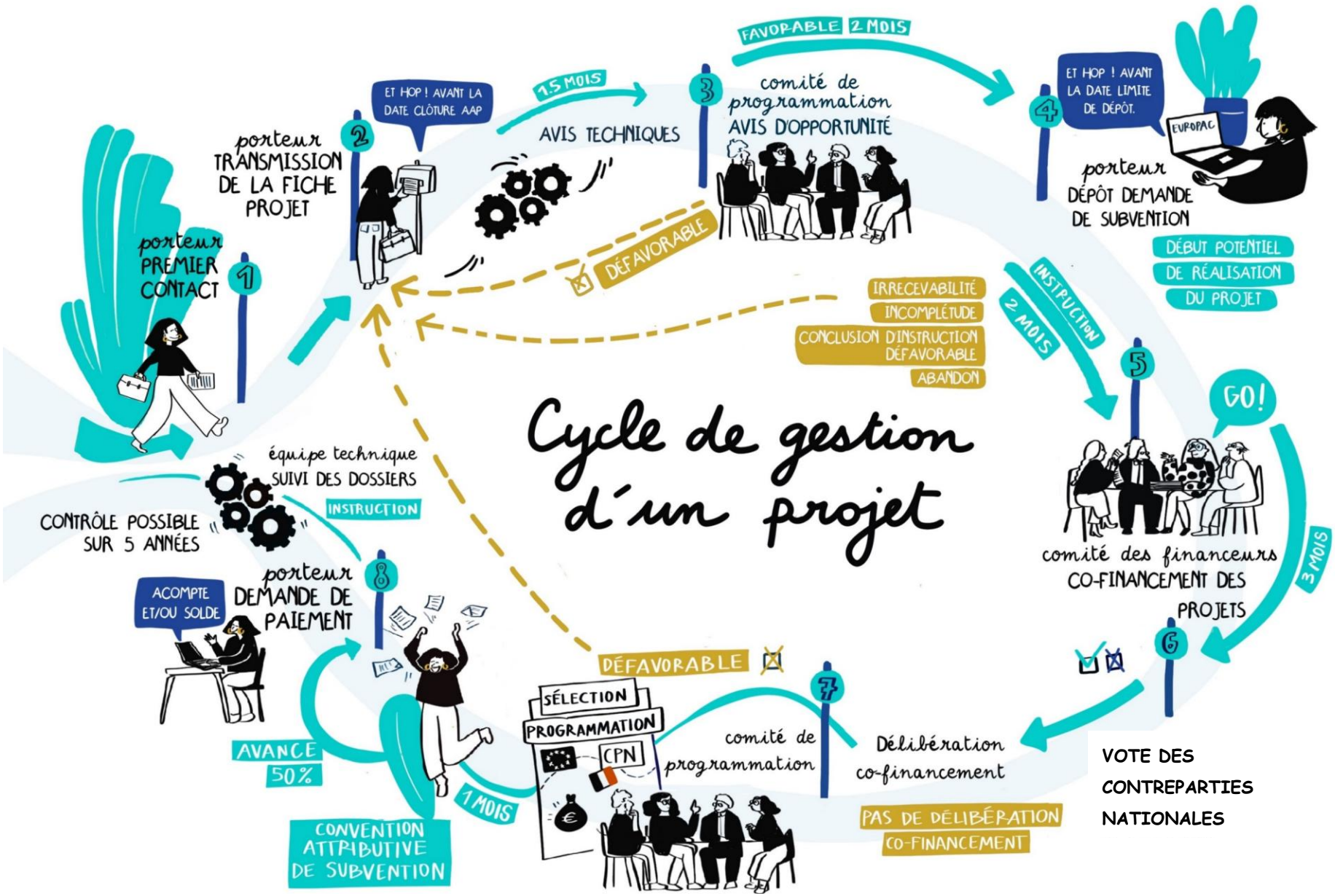

« LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume : La résilience, cap d'un territoire en transition où se conjuguent sobriété, proximité et qualité de vie »



	Finalités	Fiches-action
1	**Développer la résilience et la sobriété territoriale**	Renforcement de la sobriété territoriale, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique
2	**Renforcer les dynamiques économiques de proximité et le développement durable**	Développement d'une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et solidaires
3	**Préserver et améliorer la qualité de vie sur le territoire**	Amélioration de la qualité de vie et renforcement du lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines
4	**Dynamiser le territoire et mettre en réseau les acteurs**	Animer, piloter, suivre et évaluer le programme

FA 1 : Renforcement de la sobriété territoriale, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique

Lutte contre le gaspillage



Consommation durable

Développement des énergies renouvelables

Préservation de la biodiversité



Changements de comportements



Prévention et adaptation aux risques climatiques

Aménagement durable du territoire

COIFFEURS TuStes ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES CHEVEUX

Utilisation et gestion des ressources locales

Economies d'énergie, lutte contre la précarité énergétique

Prévention et gestion des déchets

Pratiques touristiques durables

Mobilité durable

Projet de coopération

FA 2 : Développement d'une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et solidaires





Valorisation des productions et savoir-faire locaux

Activités économiques sociales et solidaires

Activités issues d'initiatives citoyennes

Economie circulaire



Agroécologie, agroforesterie

Nouvelles filières économiques durables

Filière alimentaire territoriale

Transition écologique et énergétique des entreprises

Projet de coopération

FA 3 : Amélioration de la qualité de vie et renforcement du lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines



Mobilité douce, durable et intermodale



Sociabilité villageoise

Projets alimentaires

Acquisition de connaissances sur les patrimoines

Tiers-lieux

Entraide, commerce multiservices

Offre de services pour la jeunesse et les populations fragiles

Mutualisation et réutilisation de matériel

Préservation, valorisation et réhabilitation du patrimoine

Offre de soins



Projet de coopération

L'Appel à projets n°1 (2024) : 11 projets accompagnés

Fiche-action 1

- Association Les Petits Débrouillards : ***Tournée de Sciences Tours sur le gaspillage alimentaire***



Fiche-action 2

- REproPOSER SARL : ***Développement d'une entreprise innovante spécialisée dans la construction et le réemploi***
- PNR de la Sainte-Baume : ***Voyage d'étude et de collaboration Parcs naturels et gestion du Loup***
- Association Montrieux pour tous : ***«Rebond», un cycle de répit, formation et soutien pour Mamans Solos en Pce Verte***
- Jay&Greg Concept Store : ***Concept'Art en Provence Verte***







Fiche-action 3

- Association Les Intimists : ***Les Façonniers de Provence***
- Centre international pour l'architecture : ***L'Ecole d'architecture jeunesse***
- Commune de Correns : ***Convention citoyenne locale***
- Association Eventail Event ***: Take Over Festival***
- Association L'Entretoise ***: Cantine associative et ses animations socio-culturelles***
- Association Phylogenia ***: Dino Fox Muséo***

L'Appel à projets n°2 (2025) : 12 projets accompagnés

Fiche-action 1

- Coopérative oléicole la Tavernaise : ***Installation d'une chaudière à grignons***
- Maison Régionale de l'Eau : ***La tournée citoyenne sur les futurs de l'eau***
- Conservatoire Méditerranéen Partagé : ***C4 : Collection Cépages Changement Climatique***
- Ecoscience Provence : ***Laboratoire Territorial d'Upcycling***





Fiche-action 2

- Le Séchoir : ***Développement et aménagement d'un pôle artisanal***
- Campus Provence Verte : ***Création d'une Maison du Patrimoine Alimentaire en Provence Verte***



Fiche-action 3

- Association des Agriculteurs de Cuges-les-Pins : ***Un pied dans le Poljé***
- Syndicat Mixte Provence Verte Verdon : ***BatCam : chauves-souris en direct***
- L'Antre REV et Castéu : ***Centre de vacances et de loisirs Entrecasteaux***
- L'éléphant rouge : ***Aménagement de la roseraie, tiers-lieu nourricier et culturel***
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Durance Haut Var (CPTS DHV) : ***Médicobus***
- Bilb'OK : ***Solibus (Un tiers lieu itinérant en milieu rural)***





Un rôle majeur du programme LEADER sur le territoire

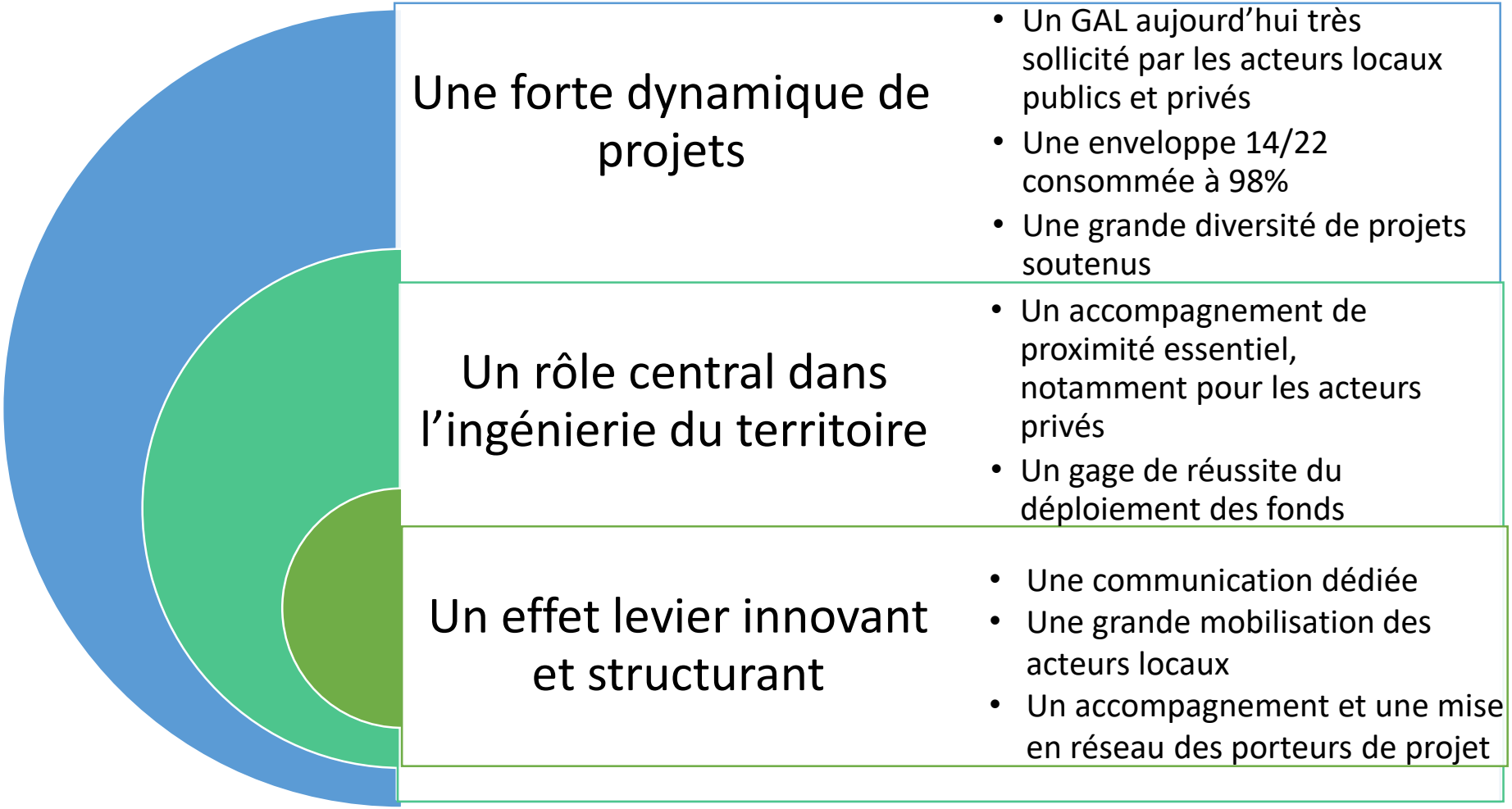

Un comité de programmation
pour animer, piloter, suivre et évaluer le programme

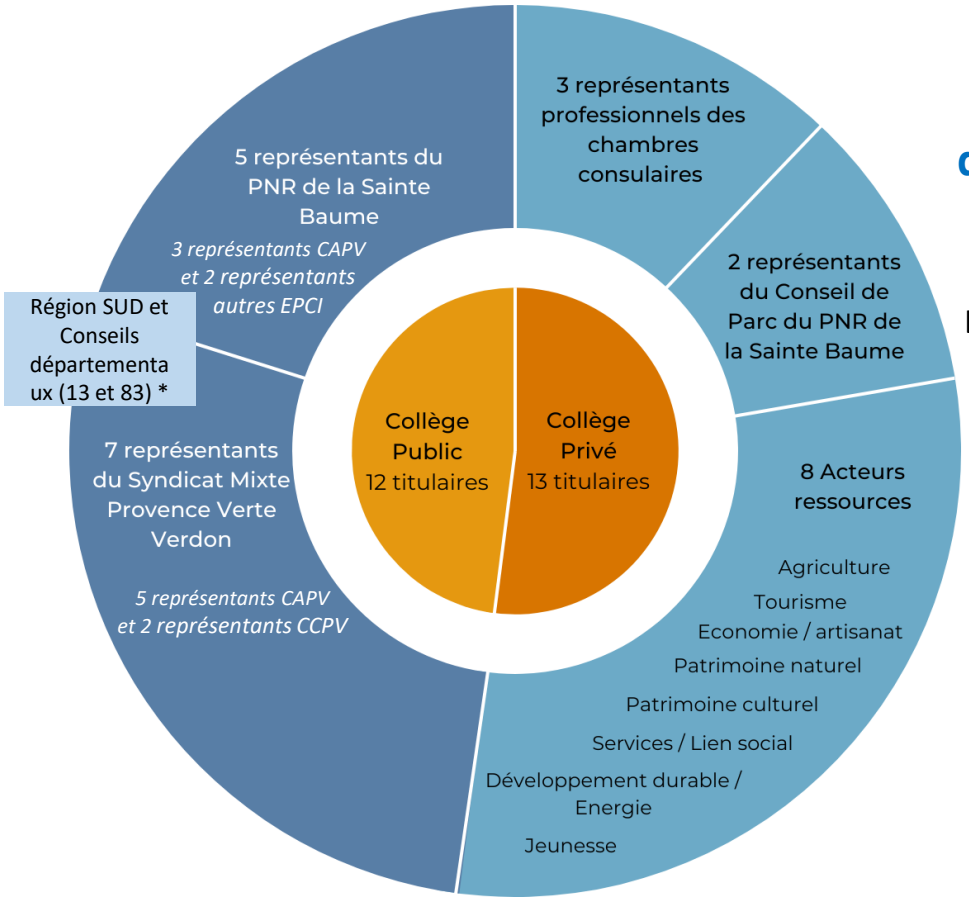

25 membres représentatifs du territoire et des thématiques de la stratégie

Un collège public à renouveler

Les membres du collège public, représentants du SMPVV et du PNR, seront investis par leur structure d'appartenance.

Un collège privé

Les représentants des chambres consulaires et du Conseil de Parc ont été investis en début de programmation.
Les acteurs ressources ont été sélectionnés sur candidature et validés par le collège public.

A noter * : *Conseil régional et Conseils départementaux (13 & 83) sont invités à participer à chaque Comité afin de donner leur avis technique et faire part de leur cofinancement potentiel.*

Comité de programmation LEADER

- Désignation de 5 représentants titulaires et suppléants (**3 CAPV et 2 autres EPCI**) pour constituer le collège public aux côtés de 7 représentants du Syndicat mixte Provence Verte Verdon ;

- Ce comité de programmation est également complété d'un collège privé avec 13 représentants.

Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LEADER EN PROVENCE VERTE VERDON SAINTE-BAUME

Provence Verte Verdon Syndicat Mixte

10.Projet de délibération : Nomination des Présidents/Présidentes des commissions thématiques du Parc

Présidence des commissions thématiques

COMMISSIONS THÉMATIQUES	PRÉSIDENT.E DE COMMISSION
Agriculture	XXX
Patrimoine bâti	XXX
Education, culture, interprétation	XXX
Forêt	XXX
Tourisme, sports de nature	XXX
Transition énergétique	XXX
Aménagement, urbanisme et Paysage	XXX
Fréquentation	XXX
Avis du Parc	XXX
Patrimoines naturels	XXX
Eau	XXX
Communication	XXX

11. Projet de délibération : Signature de la convention de partenariat avec la commune associée de Roquefort-la-Bédoule

Commune associée de Roquefort-la-Bédoule

- Objectif : Prolonger ce cadre instaurant des relations de travail privilégiées et dégager des priorités d'actions partagées
- Les domaines d'application de la convention relèvent potentiellement du contenu de la charte précitée
- Cotisation annuelle de la commune : 3 000€
- Durée de 6 ans, soit jusqu'à fin décembre 2032

12. Projet de délibération : Signature de la convention de mise à disposition des pièges photos

Convention de mise à disposition des pièges photos

- Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et ses partenaires se sont engagés dans un Plan de lutte contre les dépôts sauvages, soutenu par l'appel à Projet « POUR UNE MEDITERRANNE ZERO DECHETS PLASTIQUES 2020 » de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- La convention a pour objet les modalités de mise à disposition et d'utilisation d'appareils photographiques numériques à déclanchement automatique (APNDA) acquis par le Parc naturel régional de la Sainte Baume au profit des communes.

- Ces équipements ont été mis en place en collaboration avec les brigades de gendarmerie locales dans le respect de la vie privée.



© Aude Mottiaux - PNR Sainte-Baume

13. Projet de délibération : Signature d'un avenant à la convention cadre de partenariat avec le CAUE du Var pour l'organisation d'un stage pierre sèche

Convention cadre de partenariat avec le CAUE pour l'organisation d'un stage pierre sèche

- Le CAUE Var et le Parc mettent conjointement en place une session de stage « Initiation à la pratique de la pierre sèche » à destination des agents des collectivités et des agriculteurs du territoire.

- Ce stage pratique se fera avec la collaboration de la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche sous la forme de **2 journées de chantier-école** qui seront assuré par 3 artisans muraillers professionnels, membres de la FFPPS.

- Il sera organisé sur le territoire du Parc de la Sainte-Baume. Le site pressenti est au CRAPA et serait mis à disposition par la commune du Beausset.



©Patrick CATALA-COTTINI

14.Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Décision du Président n°2026-075 : Signature des nouvelles conditions générales d'utilisation du logiciel EVA – Version du 08/12/2025

Décision du Président n°2026-075
Conditions générales d'utilisation du logiciel EVA

- La Fédération des Parcs naturels régionaux de France assure la maîtrise d'ouvrage du développement d'une solution logicielle dénommée EVA, pour le compte des Parcs naturels régionaux, des Parcs nationaux et de l'Office Français de la Biodiversité pour les Parcs Naturels Marins.

- Cette solution logicielle est destinée à les aider :
  - dans leur mission d'évaluation en continu de la mise en œuvre de leur charte et plans de gestion,
  - dans le pilotage au quotidien de leur charte et plans de gestion,
  - dans la capitalisation de leurs données,
  - dans l'édition de bilans réguliers.

- Objet des conditions générales: Définir les conditions dans lesquelles la Fédération fournit aux Utilisateurs un droit personnel et non exclusif d'accès et d'utilisation au Logiciel en mode SaaS

- Le droit d'accès et d'utilisation du Logiciel est cédé au Parc moyennant le règlement de la cotisation annuelle à la Fédération pour les Parcs naturels régionaux incluant la redevance EVA

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Décision du Président n°2026-076 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau RMC dans le cadre de l'aide intitulée « Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau »

Décision du Président n°2026-076
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau RMC

- Objectifs de l'action :

- Poursuivre les actions scolaires « à l'école du Parc » et « découvre ton Parc » pour l'année scolaire 2026-2027 en mettant l'accent sur la thématique de l'eau en tant que ressource et milieu de vie,
- Poursuivre le cycle de formation des membres du réseau « éducation au territoire » du Parc afin de faciliter leur appropriation des enjeux de l'eau,
- Poursuivre la formation des enseignants dans le cadre du Plan académique de formation sur la ressource en eau.

Les actions de médiation scolaire seront assurées par des membres du réseau éducation du Parc, leurs interventions précises étant décrites dans les conventions de mandat inhérentes à ce dossier.





©CPIE_Atelier_Bleu

Décision du Président n°2026-076
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau RMC

* Plan de financement prévisionnel:

DEPENSES TTC		RECETTES TTC		
Neuf projets scolaires déclinés dans le cadre des dispositifs « à l'école du Parc » & « Découvre ton Parc » et les formations	32 000 €	Agence de l'eau RMC	40 530 €	70 %
Bus pour le déplacement des classes (18 *classes concernées 1 bus par classe = 500 euros)*	9 000 €			
Charges de personnel	13 000 €	Autofinancement Parc naturel régional de la Sainte-Baume	17 370 €	30 %
Frais environnés (30% des charges de personnel)	3 900 €			
TOTAL	**57 900 €**	**TOTAL**	**57 900 €**	

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Décision du Président n°2026-077 : Modification de la demande de subvention auprès de l'AERMC, pour le projet de mise en œuvre du réseau de suivis des sources

Décision du Président n°2026-077
Modification demande de subvention - Agence de l'eau : Réseau de suivis

* Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT			**FINANCEMENT**		
	Montant HT	**Montant TTC**			
Réalisation et interprétation des mesures hydrométriques et physico-chimiques	30 480 €	**36 576 €**	Agence de l'Eau RMC	174 176,80 €	70%
INVESTISSEMENT					
	Montant HT	Montant TTC	Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	63 674,40 €	30% de l'invest (soit 25,6% du total du projet)
Etude, travaux et installation des quinze stations du réseau	**158 390 €**	190 068 €			
Superviseur	**30 958 €**	37 149,60 €	Autofinance ment Parc	10 972,80 €	4,4%
AMO	**22 900 €**	27 480 €			
TOTAL DEPENSES		**248 824 €**	**TOTAL RECETTES**	**248 824 €**	

Décision du Président n°2026-078 : Identification des agents bénéficiaires du dispositif d'action sociale individuelle du Parc pour l'année 2026

Identification des agents bénéficiaires du dispositif d'action sociale individuelle du Parc pour l'année 2026

- Alaric STEPHAN
- Amandine CARRÉ
- Anaïs DESMARECAUX
- Apolline HUILLERY
- Aude MOTTIAUX
- Aurore FAUCHAS
- Benoît MILAN
- Claire CEONE
- Corentin TARDIVEL
- Estelle BOSSART
- Franck BOUVIER
- Frédéric FAISSOLLE
- Jade DAPOIGNY
- Johanne CANOVA
- Lilian SALIERES
- Magalie BLAZQUEZ
- Mathilde MIGUET
- Nell CONTI
- Nikita MELUSSI
- Perrine ARFAUX
- Stéphanie SINGH
- Thierry DARMUZEY
- Tiphaine FERMI
- Virginie REBOUTIER

15. Décision du Président n°2026-001 : Election de la vice-Présidence du parc

Vice-présidence du Parc

- 1er vice-président : Georges BOTELLA
- 2ème vice-président : Marie-Laure PONCHON
- 3ème vice-président : Didier RÉAULT
- 4ème vice-président : Robert DELEDDA
- 5ème vice-président : Carine PAILLARD
- 6ème vice-président : Patrice TONARELLI

18. Présentation du Conseil Citoyen du Parc



Le Conseil citoyen du Parc,
l'instance de participation citoyenne

Le Conseil citoyen du Parc, *qu'es aquò ?*

Le Conseil citoyen du Parc est l'instance de participation du territoire

- Il cherche à **rassembler** les acteurs socioéconomiques et associatifs du territoire ainsi que les habitants.
- Il est un **« ambassadeur »** du territoire et du projet de parc naturel régional.
  - Il est associé à l'élaboration du projet du territoire.
  - Il vise à construire un dialogue territorial serein et constructif, aux cotés des élus.
- Il est animé par le **souci de « l'intérêt général »** du territoire.
- Des **commissions** constituent le véritable lieu de production.

NON

Ce n'est pas un groupe de travail élargi ou une commission thématique.

OUI

C'est un **lieu pérenne d'échanges et de production d'une parole collective** du territoire fondée sur une approche transversale.

SCHÉMA INSTITUTIONNEL | DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

LA PRÉSIDENCE

Composée du **Président** et de **6 vice-présidents.**

Son rôle : présider le Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Composée de 1 directeur et 19 agents (supports et thématiques) et de saisonniers.

Son rôle : mettre en œuvre la Charte du Parc naturel régional et exécuter les décisions prises par les organes délibérants.

LE BUREAU

Composé de **15 membres** :

- Au niveau régional : **2** délégués titulaires
- Au niveau départemental : **2** délégués titulaires (1 par département)
- Au niveau communal : **9** délégués titulaires (1 par commune représentée au bureau)
- Au niveau EPCI à fiscalité propre : **2** délégués titulaires (1 par EPCI)

Son rôle : proposer les grandes orientations et préparer le budget du Parc. Le bureau se réunit environ six fois par an, avant chaque Comité syndical.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées de :

- Président délégué, membre du Parc
- acteurs et organismes associés
- représentants du Conseil de Parc

Leur rôle : assurer un suivi stratégique des actions.

Commission Agriculture
Commission Aménagement & paysage
Commission Avis du Parc
Commission Communication
Commission Culture, éducation & interprétation
Commission Eau
Commission Forêt
Commission Patrimoines naturels
Commission Tourisme, accueil & sports de nature
Commission Transition énergétique

LES COMITÉS DE PILOTAGE

Composés de :

- Président délégué, membre du Parc
- acteurs et organismes associés

Leur rôle : assurer un suivi stratégique des actions.

COPIL Charte Forestière de Territoire
COPIL Forêt d'exception®
COPIL Natura 2000
COPIL Paiement pour Services Environnementaux
COMITÉ DE GESTION de la marque « Valeurs Parc »
COMITÉ DE GOUVERNANCE « Eaux souterraines »

LE COMITÉ SYNDICAL

Composé de **40 membres** :

- Au niveau régional : **3** délégués titulaires et **3** suppléants
- Au niveau départemental : **4** délégués titulaires et **4** suppléants (2 de chaque par département)
- Au niveau communal : **28** délégués titulaires et **28** suppléants (1 de chaque par commune)
- Au niveau EPCI à fiscalité propre : **3** délégués titulaires et **3** suppléants (1 de chaque par EPCI)
- Membres consultatifs (Aix Marseille Provence Métropole et communes associées de Ceyreste & Roquefort-la-Bédoule) : **2** délégués titulaires et **2** suppléants, Président du Conseil citoyen

Son rôle : administrer le Parc. Le Comité syndical se réunit environ six fois par an.

LES COMITÉS TECHNIQUES & GROUPES DE TRAVAIL

Leur rôle : assurer un suivi opérationnel des actions.

LES RÉSEAUX

FÉDÉRATION NATIONALE DES PARCS

Porte-parole et animatrice du réseau des 58 Parcs naturels régionaux de France.

RÉSEAU DES PARCS DE LA RÉGION SUD

Porte-parole et animateur du réseau des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LE CONSEIL CITOYEN

Composé de représentants de la société civile.

Son rôle : assurer la participation citoyenne et être force de proposition pour la stratégie, les orientations, les objectifs et les actions du Parc.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE & PROSPECTIF

Composé de personnalités scientifiques reconnues dans les domaines de la Charte du Parc.

Son rôle : accompagner le Parc dans ses réflexions sur les enjeux présents et à venir du territoire.

Organe exécutif
Organe délibératif
Organe Consultatif
Instance de réseau

COMMISSIONS THÉMATIQUES

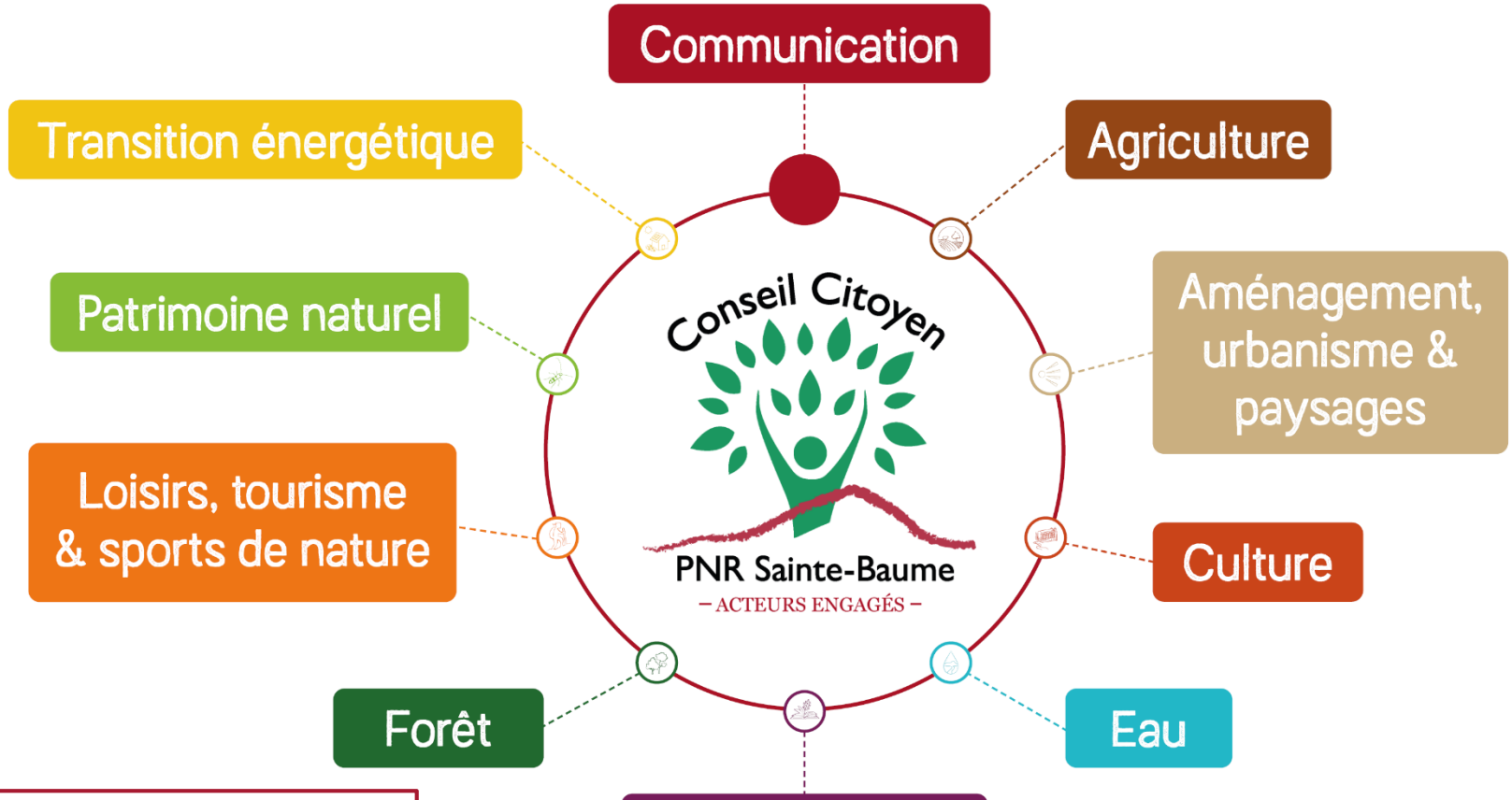

Mode « projet »

via des GT transversaux sur base de :

- l'actualité
- l'autosaisine

Sa structuration

CONSEIL D'ORIENTATION
(22 titulaires / 22 suppléants)

Assemblée plénière

COLLÈGES

Acteurs vie associative
- Environnement, biodiversité et EEDD
- Patrimoine et culture
- Loisirs et sports de nature

Acteurs socio professionnels
- Forêt
- Agriculture
- Acteurs économiques et entreprenariat

Citoyens

COMMISSIONS THÉMATIQUES

Techniciens, personnes ressources

- Construction Charte
- Information communication mobilisation
- Programme annuel = autosaisine
- Saisine du Parc



PNR SAINTE-BAUME

– Acteurs engagés –

www.cddpnrsaintebaume.fr

19. Point divers

« Renaturation des villes et villages de la Sainte-Baume »
Lancement de l'AMI n°2 – Edition 2026

BÉNÉFICIAIRES: 28 communes adhérentes au PNR (entièreté du territoire communal). Pas plus de 2 projets/commune

PROJETS ÉLIGIBLES:

- Espaces publics artificialisés et/ou dégradés localisés au sein ou en continuité directe de l'enveloppe urbaine
- Projets permettant de développer la place de la nature en ville en visant la végétalisation, le rafraîchissement urbain, l'infiltration des eaux pluviales, l'accueil de la biodiversité et la qualité du cadre de vie

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC: Réalisation d'une étude pré-opérationnelle permettant d'aboutir à un programme spatialisé et chiffré

CALENDRIER:

- 19/06/2026: Envoi des informations par mail aux maires et délégué.e.s
- 21/07 et 25/08/2026: Webinaires de présentation de l'AMI (sur inscription)
- **18/09/2026: Date limite de retour des candidatures**
- Oct. 2026: Sélection des projets bénéficiaires
- Nov./Déc. 2026: Signature des conventions et passation des marchés
- **Fév./Mars 2027: Lancement des études pré-opérationnelles**

Organisation des futures instances

Evènements à venir

Comité syndical le mercredi 14 octobre 2026 après-midi

Bureau syndical	Mercredi 30/09/2026 Matin	Mercredi 02/12/2026 Matin
Comité syndical	Mercredi 14/10/2026 Après-midi	Mercredi 16/12/2026 Après-midi

Merci de votre attention

